

Destinataires : Participants aux régimes

Date: Le 17 novembre 2017

Objet : Nouveau guide des tarifs dentaires de l'Alberta

Quel est le changement?

Tandis que la plupart des associations dentaires provinciales publient un nouveau guide des tarifs dentaires chaque année, l'Alberta utilise le même guide depuis 1997. Pendant cette période, les Albertains ont dû débourser des frais beaucoup plus élevés pour les soins dentaires que les résidents du reste du Canada. L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) a publié des statistiques indiquant que les honoraires en Alberta sont plus élevés de 22 à 36 % comparativement au reste du Canada.

L'Association dentaire de l'Alberta (ou l'ADAC) a récemment publié un nouveau guide des tarifs dentaires pour l'Alberta. L'Empire Vie adoptera ce nouveau guide à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le libellé courant du livret des garanties indique que l'Empire Vie remboursera les frais dentaires des résidents de l'Alberta selon le guide des tarifs des généralistes de l'Association dentaire de l'Alberta de 1997, plus un rajustement courant par rapport à l'inflation.

Nous changerons le libellé pour tous les groupes à compter du 1^{er} janvier 2018. Nous utiliserons la formulation suivante :

Tableau des garanties - Assurance dentaire de l'employé et de ses personnes à charge	
Formulation actuelle :	Nouvelle formulation :
Guide des tarifs des actes bucco-dentaires	Guide des tarifs des actes bucco-dentaires
Guide courant des tarifs des généralistes de	Guide courant des tarifs des généralistes approuvé par
l'Association dentaire par province de résidence –	l'association dentaire provinciale de la province où
toutes les provinces, sauf l'Alberta. Guide des tarifs des	réside l'employé.
généralistes de l'Association dentaire de l'Alberta 1997	
plus un ajustement courant par rapport à l'inflation, tel	
que déterminé par la compagnie – province de	
l'Alberta.	

De quelle façon ce changement vous touchera-t-il?

Bien que votre régime d'assurance collective rembourse une partie de vos frais dentaires, vous pourriez devoir assumer une partie des coûts en raison de certaines caractéristiques du régime, par exemple la coassurance ou les franchises, ou de la différence entre les honoraires de votre dentiste et ceux inscrits dans le nouveau guide des tarifs de l'ADAC. Vous devrez assumer tous frais excédant le montant inscrit au guide des tarifs.

Des questions?

Veuillez communiquer avec votre administrateur de régime ou notre équipe du Service à la clientèle d'assurance collective au 1 800 267-0215 ou par courriel à group.csu@empire.ca si vous avez des questions.